

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
LAC-DU-CERF
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, convoquée par la secrétaire-trésorière et directrice générale, le lundi 19 décembre 2011, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 18 h.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pauline Ouimet :

Les Conseillers: Michel St-Louis , Hugo Bondu, Jacques de Foy,
Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière/directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 05.

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

445-12-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu à l'unanimité des membre du conseil d'accepter l'ordre du jour suivant :

01. Ouverture de la séance
02. Avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Entente salariale et conditions de travail de la directrice générale/secrétaire- trésorière pour l'année 2012
05. Rémunération forfaitaire pour la conciergerie pour l'année 2012
06. Allocation - Responsable de la bibliothèque pour l'année 2012
07. Dossier incendie
08. Offre de formation sécurité civile
09. Période de questions
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE

446-12-2011

Entente salariale et conditions de travail – Secrétaire-trésorière et directrice générale

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité des membres du conseil que la mairesse Pauline Ouimet soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale avec la nouvelle entente salariale et les nouvelles conditions de travail pour l’année 2012 et que cette résolution soit annexée audit contrat.

5. TRAITEMENT

Des modifications sont apportées à l’article 5. Le traitement de la secrétaire-trésorière et directrice générale est majoré de 2% .

17. REER

La municipalité contribue à un REER pour un montant de 5% du salaire brut, la SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE devra verser le même pourcentage.

ADOPTÉE

447-12-2011

Convention pour les travaux de conciergerie

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l’unanimité des membres du conseil d’autoriser la mairesse Pauline Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, la convention pour les travaux de conciergerie à intervenir entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et madame Francine B. St-Louis pour l’année 2012, avec les modifications suivantes :

- La Municipalité paiera à madame Francine B. St-Louis la somme de 200,00\$ par semaine.
- Lors du décapage du plancher du centre communautaire, madame Francine B. St-Louis recevra un montant de 12,00\$ l’heure.

La présente convention couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

448-12-2011

Allocation forfaitaire - Responsable de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l’unanimité des membres du conseil d’ajuster l’allocation de la responsable à la bibliothèque municipale pour l’année 2012 à 328\$ par mois.

ADOPTÉE

Adjudication de contrat à MANACTION INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des appels d'offres pour l'analyse comparative sur les coûts d'un service de protection en incendie pour le 31 janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le service de protection contre les incendies de Lac-du-Cerf est assuré par une entente intermunicipale avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et que cette entente expire le 31 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que trois (3) scénarios sont possibles par la suite:

1. Nouvelle entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain sur la base d'une proposition présentée par celle-ci.
2. Intégration au service incendie Rivière-Kiamika sur la base d'une proposition à venir.
3. Instauration de notre propre service incendie.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit celle de MANACTION INC. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat à MANACTION INC. conformément à la soumission déposée le 15 décembre 2011 au montant de 5 525,00\$ plus les taxes applicables (6 352,37 \$ taxes incluses), et ce, conditionnellement à l'obtention d'une subvention de 90% dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du coût de l'étude.

De présenter une demande au Centre local de développement d'Antoine-Labelle (CLD) pour obtenir une aide financière de 90% dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du coût de l'étude et d'aviser le CLD que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à assumer 10% du mandat en question.

Toutefois, étant donné que selon la soumission présentée des frais supplémentaires pourraient s'ajouter, il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au CLD de pouvoir signer un addenda à la Convention d'aide financière en vertu du Contrat de diversification de la MRC d'Antoine-Labelle advenant que des coûts supplémentaires s'ajoutent afin d'obtenir 90% du CLD et la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à assumer le 10% des sommes supplémentaires.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents inhérents à la soumission et à la demande de financement auprès du CLD.

ADOPTÉE

Offre de formation en sécurité civile

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne souhaite pas s'inscrire pour le moment.

Période de questions

Une période de question a été mise à la disposition du public présent.

450-12-2011

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse